



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.1145
1^{er} juin 2006

Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Quarante-deuxième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE (PARTIEL)* DE LA 1145^e SÉANCE (CHAMBRE B)

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le mercredi 24 mai 2006, à 15 heures

Président: M^{me} KHATTAB

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES (*suite*)

Rapport initial du Turkménistan (*suite*)

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour le reste de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la Commission seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 15 h 10.

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

Rapport initial du Turkménistan (*suite*)(CRC/C/TKM/1, CRC/C/TKM/Q/1)

1. *Sur l'invitation de la présidente, MM. Atakhanov et Orazberdyev (Turkménistan) reprennent place à la table du Comité.*
2. M. ORAZBERDYEV (Turkménistan) déclare que bien qu'aucune statistique ne soit disponible, les taux de mortalité infantile et maternelle connaissent une baisse remarquable depuis 1990 grâce à la coopération étroite entre le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en ce qui concerne la mise en place de projets de planification familiale, et grâce à la détermination du Gouvernement à améliorer la santé des adolescentes. Le Gouvernement a également travaillé étroitement avec ces organisations pour promouvoir la santé des femmes en âge de procréer et des efforts spéciaux ont été consentis pour prévenir l'anémie chez les femmes enceintes. Conformément à l'arrêté présidentiel de 1996, des travaux ont été menés pour accroître l'apport en fer des femmes en âge de procréer et des enfants jusqu'à l'âge de deux ans. En 2005, un projet pilote a été lancé en collaboration avec l'UNICEF pour fournir des suppléments de fer et d'acide folique à 500 enfants de moins de 5 ans et à 500 femmes de 15 à 49 ans. Le projet s'est traduit par une réduction de 15 % des cas d'anémie parmi les groupes échantillons, et aucun cas de maladie grave n'a été détecté. Un autre arrêté présidentiel récent rend obligatoire l'administration de suppléments de fer et d'acide folique aux femmes en âge de procréer dans tout le Turkménistan avant 2007.
3. Depuis l'indépendance du Turkménistan, le service de santé a été réformé et les crédits ont été redistribués de manière à accorder l'attention voulue à la prévention des maladies et pour permettre le traitement des patients. Plus de 2 000 établissements médicaux inefficaces ont été réorganisés et, en réponse aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, un réseau de centres médicaux a été créé dans les zones urbaines et rurales dans tout le pays. Des efforts sont déployés pour développer un système de santé familial, dans le cadre duquel la santé d'un individu sera gérée par un médecin généraliste tout au long de sa vie. Le nombre de lits d'hôpitaux s'est réduit considérablement et leur utilisation a été rationalisée. Ces dernières années, les efforts ont porté essentiellement sur la création d'établissements de soins de santé et de cliniques. En 2006, des centres appelés «amour maternel» ont été créés pour le traitement des mères et des enfants.
4. Un système d'assurance médicale volontaire a été introduit. Bien qu'un système de sécurité sociale universelle, y compris pour les enfants, soit garanti par l'État, sa souscription donne le droit à des remises sur les prix de services médicaux complémentaires ainsi que sur les médicaments vendus en pharmacie. Un million et demi d'enfant au total sont actuellement couverts par l'assurance médicale volontaire.
5. Des efforts sont déployés, en coopération avec l'UNICEF, pour augmenter le nombre d'enfants vaccinés. L'équivalent de 5 millions de dollars des États-Unis ont été prévus dans le budget de l'État 2006-2009 au titre de l'achat de vaccins contre la poliomyélite, la tuberculose,

l'hépatite A, l'hépatite B, la coqueluche, la diphtérie, la rougeole, les oreillons et la rubéole et pour assurer que les vaccins sont transportés dans les temps et à la température correcte. Des efforts sont également mis en œuvre pour prévenir la propagation des infections sexuellement transmissibles, du VIH/sida, de la toxicomanie et de l'alcoolisme chez les jeunes.

6. M. ZERMATTEN demande s'il existe un registre central des adoptions nationales et internationales au Turkménistan.

7. M. ORAZBERDYEV (Turkménistan) répond que les autorités régionales et municipales enregistrent les adoptions et coopèrent étroitement avec le Ministère de l'intérieur pour assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant soit pleinement protégé. Une série de commissions municipales et régionales, étroitement liées aux ministères du gouvernement chargés de l'enfant, ont été créées pour protéger les intérêts des enfants.

8. Au regard de la législation nationale, tous les enfants jouissent de droits égaux, indépendamment de leur nationalité, origine ethnique ou langue. L'enseignement est assuré en turkmène et en russe, mais également en anglais dans certaines écoles.

9. M^{me} VUCKOVIC-SAHOVIC (Rapporteuse pour le Turkménistan), après avoir remercié la délégation du Turkménistan pour ses réponses aux questions du Comité, déclare qu'elle espère que de plus amples informations seront soumises par écrit avant que le Comité ne rédige ses observations finales.

10. M. ATAKHANOV (Turkménistan) déclare que le Gouvernement s'efforcera de soumettre des réponses écrites aux questions du Comité en temps voulu et fera tout son possible pour mettre en œuvre les recommandations du Comité de manière rapide et efficace.

Le débat faisant l'objet du compte rendu analytique prend fin à 15 h 35.
